



SESSION
05/07/2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-210703195-20210708-DELIB842021-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2020

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 27
Abstention : 1
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à Mme Garreaud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absente : Mme Durif

Secrétaire : M. Jouve.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune du Teil.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI



Mairie de Le Teil
rue de l'Hôtel de Ville
07400 Le Teil
tel 04 75 49 63 20
fax 04 75 52 20 92

-

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

-

COMMUNE DU TEIL

-

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

-

Exercice 2020

Juin 2021

Sommaire

<i>I- PREAMBULE</i>	3
<i>II – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</i>	4
II.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
II.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
II.3. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
II.4. INDICATEURS DESCRIPTIFS	6
II.5. RESSOURCES EN EAU	7
II.6. VOLUMES PRODUITS	7
II.7. BRANCHEMENTS – ABONNES – PRIMES FIXES	8
<i>III - FAITS MARQUANTS - QUALITE DE L'EAU</i>	10
III.1. FAITS MARQUANTS	10
III.2. QUALITE DE L'EAU	11
<i>IV - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</i>	12
IV.1. MODALITES DE TARIFICATION	12
IV.2. FACTURE TYPE DE 120 M ³	12
IV.3. RECETTES D'EXPLOITATION	13
<i>V – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE</i>	14
<i>VI – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</i>	15
<i>VII - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</i>	17

I- PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux **articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, qui prévoient notamment que :

- Le maire présente au Conseil municipal un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable**, destiné entre autres à l'information des usagers ;
- Ce rapport est présenté au plus tard dans les **neuf mois** qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- Le rapport et l'avis du Conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même Code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur le **Rapport Annuel du Déléataire (RAD)**, exercice 2020, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Concernant les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, ils correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>



Réservoir Principal

II – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

II.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Collectivité : Commune du Teil
Rue de l'Hôtel de Ville
07400 LE TEIL

II.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Contrat

Nature de contrat : Délégation de service public par affermage
Date d'effet : 01/01/2011
Durée : 12 ans
Echéance : 31/12/2022
Exploitant : SUEZ (Anciennement SDEI - LYONNAISE DES EAUX)
Espace Saint-Martin le Septan – Entrée B
26200 MONTELIMAR

Avenant(s)

- **Avenant n°1**

Objet : Révision des éléments suivants : conditions de facturation et de reversements des sommes dues par le délégataire à la collectivité ; conditions du remplacement des branchements en plomb et de la dotation de renouvellement des branchements ; objectifs de rendement et d'ILP ; rapports périodiques du délégataire ; rémunération du délégataire.

Date de prise d'effet : 18/03/2013

- **Avenant n°2**

Objet : Révision des éléments suivants : mise en place du guichet unique, nouvelles dispositions des lois Hamon et Brottes, intégration du surpresseur Le Château et du réservoir de Piffaut (à sa date de mise en service) et modification du tarif.

Date de prise d'effet : 01/10/2018

II.3. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Généralités

Par le délégataire :

<i>Gestion du service :</i>	Application du règlement de service Conduite, surveillance et entretien des installations Relève des compteurs
<i>Gestion des abonnés :</i>	Accueil des usagers Mise en service des branchements Facturation Traitement des réclamations
<i>Entretien :</i>	Captages, ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) Clôtures et voiries associées, espaces verts Canalisations (y.c. réparation sur une longueur inférieure à 6 m), branchements, compteurs
<i>Renouvellement :</i>	Equipements électromécaniques, électriques et hydrauliques Branchements non liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation (dans la limite de 7 unités par an), compteurs
<i>Travaux neufs :</i>	Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. ci-après : « <i>points particuliers concernant le délégataire</i> »)

Par la Collectivité :

<i>Renouvellement :</i>	Ouvrages de génie civil Canalisations sur un linéaire supérieur à 12 m, branchements liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation
<i>Travaux neufs :</i>	Tous travaux (hors programme d'investissement contractuel réalisé par le délégataire)

Points particuliers concernant le délégataire

▪ Indice Linéaire de Perte (ILP), rendement et optimisation de la ressource :

Il est imposé au délégataire les pertes d'eau maximales suivantes :

- Période 2013-2015 : ILP global sur le réseau inférieur à 6,1 m³/j/km, soit 72 % de rendement de réseau.
- Période 2016 et suivantes : ILP global sur le réseau inférieur à 3,7 m³/j/km, soit 81 % de rendement de réseau.

▪ Investissements mis en œuvre par le délégataire (programme d'investissement contractuel) :

- Sécurisation de la production (système de rechloration, analyseur de chlore, turbidimètre, pompe de secours, télésurveillance).
- Vidange sur le réservoir Principal.
- Investissement sur les étages de pression (maillages).
- Mise en place de débitmètres de sectorisation.
- Mise en place de capteurs acoustiques.
- Installation de régulateurs et réducteurs de pression, vannes.
- Mise en place des systèmes anti-intrusion.
- Mise en œuvre d'un programme d'analyse des branchements en plomb.

L'essentiel de ces investissements a été réalisé sur les exercices 2011 et 2012.

- Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :
 - Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat.
 - Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique.
 - Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
 - Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.
- Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.
- Maintien d'un accueil de proximité : le délégataire met à disposition des abonnés un accueil situé sur le territoire de la commune, avec des plages horaires étendues.
- Abonnés en situation de pauvreté et précarité : le délégataire verse à la collectivité un fonds d'un montant de 1 € par an et par abonné pour abonder son aide extralégale et participer à l'accompagnement des familles en difficulté.
- Information de la collectivité, réunions d'exploitation : le délégataire participe à des réunions trimestrielles d'exploitation.

II.4. INDICATEURS DESCRIPTIFS

Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	Unité
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	8 799	8 603	hab.
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2016	D102.0	2.47755	2.4900	€/m ³

Autres indicateurs (en principe, seulement pour services disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux - CC SPL)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	Unité
Indicateurs descriptifs	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	2	2	Jour

II.5. RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de **3 ressources dont 2 sont en service** :

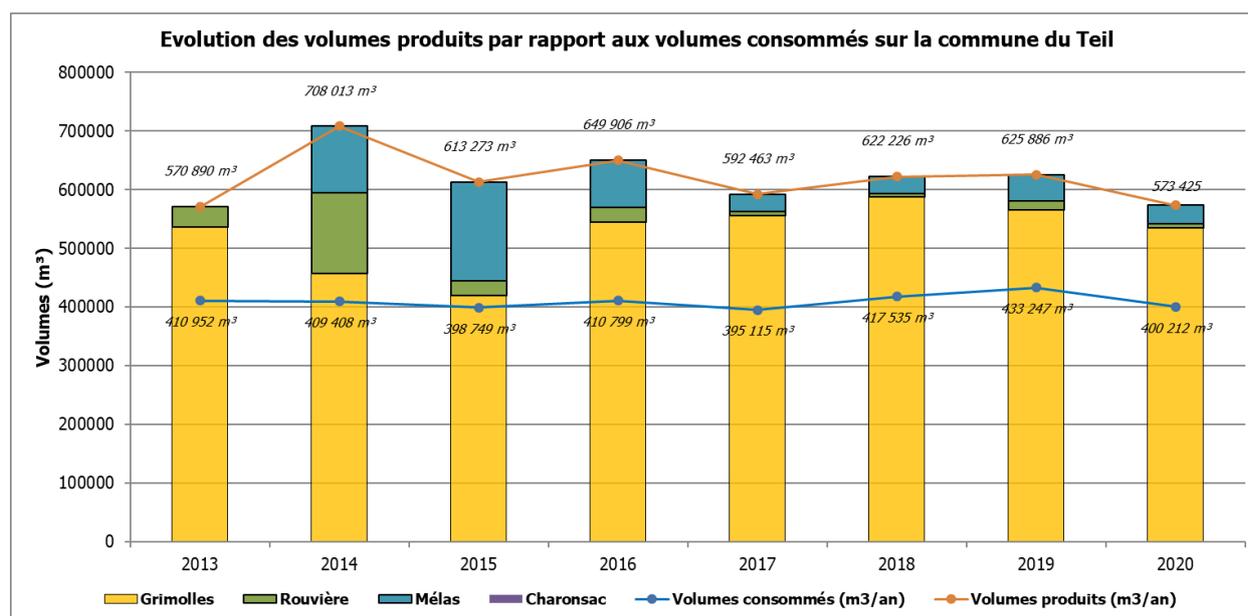
Ressources en eau	Grimolles	La Rouvière	Charonsac (actuel. hors service)
Date de mise en service	1970	1970	1970
Provenance de l'eau, type de prélèvement	Nappe du Rhône 2 puits	Champ captant	Source
Débit autorisé	1 200 m ³ /j	500 m ³ /j	200 m ³ /j
Périmètres de protection conformes	Oui	Oui	Non
Capacité de prélèvement	240 m ³ /h (2 pompes dans le puits principal)	150 à 480 m ³ /j	-*
Type de traitement	Chloration	Chloration	-

** Compte tenu des coûts de réhabilitation, cette ressource est définitivement abandonnée.*

II.6. VOLUMES PRODUITS

Production (m ³)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution N/N-1
Volumes produits (m³) *	570 890	708 013	613 273	649 906	592 463	622 226	625 886	573 425	- 8.4 %
dont Grimolles	535 851	457 294	419 701	545 009	555 611	587 800	565 782	535 255	- 5.4 %
dont Rouvière	35 039	137 786	24 251	24 898	7 059	5 222	14 807	5 960	- 59.7 %
dont Charonsac	0	0	0	0	0	0	-	-	0 %
dont Réservoir Mélas	-	112 933	169 321	79 999	29 793	29 204	45 297	32 210	- 28.9 %

** Dans la configuration du service du Teil, les volumes produits sont assimilés aux volumes mis en distribution. Les valeurs correspondent à la période de juin N-1 à juin N afin de correspondre aux périodes de relève de la consommation.*



Après une nette diminution des volumes produits entre 2014 et 2015, les volumes produits oscillent entre 600 000 et 650 000 m³ jusqu'en 2019.

En 2020, une diminution de 8.4 % est constatée (573 425 m³ produits en 2020). Cette dernière est notamment due au départ d'une partie des habitants suite au séisme de novembre 2019.

Le pompage de Grimolles représente en 2020, 93.3 % des volumes produits sur la commune du Teil.

Cf. commentaires en partie III.1, volet « ILP et rendement réseau ».

II.7. BRANCHEMENTS – ABONNES – PRIMES FIXES

Branchements - Abonnements - Parts fixes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution N/N-1
Nombre de branchements *	4 340	4 360	4 361	4 368	4 222	4 230	4 263	4 274	+ 0.3 %
Nombre d'abonnements (primes fixes)	4 404	4 467	4 553	4 210	4 239	4 264	4 221	4 127	- 2.2 %

* Totalité des branchements existants, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Le nombre de branchements est stable par rapport à l'exercice 2019. Cependant, on constate une légère diminution du nombre d'abonnements.

II.8. VOLUMES VENDUS - VOLUMES DE SERVICE - VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

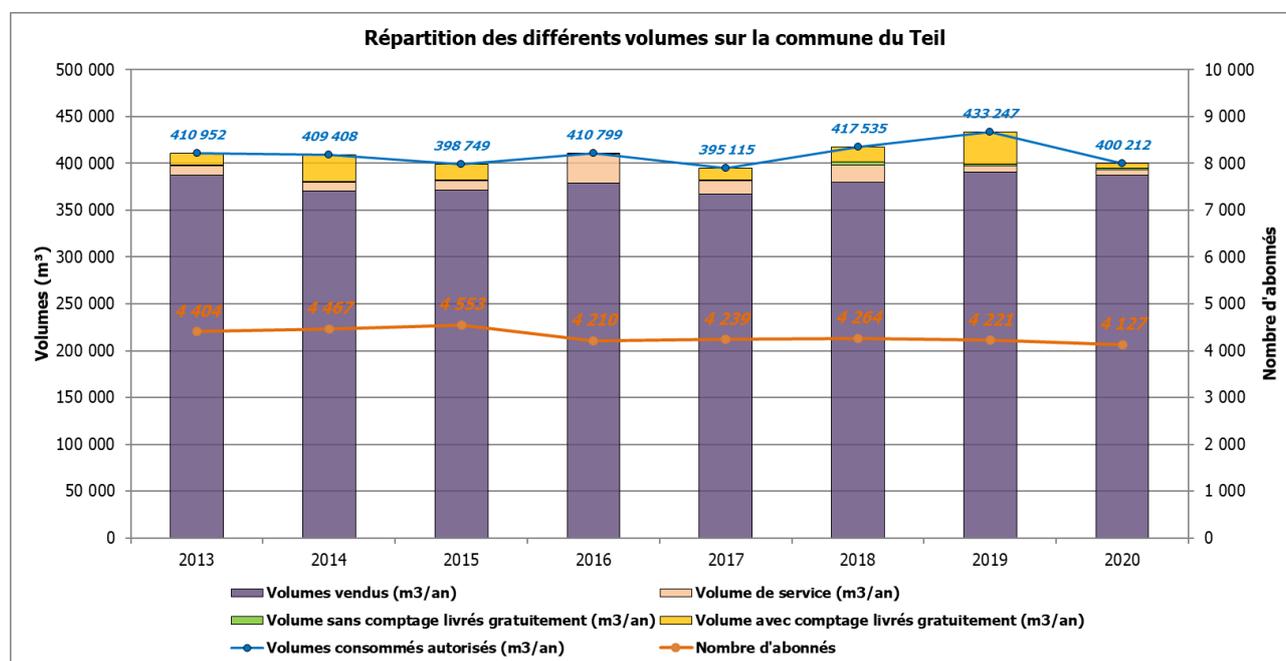
Volumes *	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution N/N-1
Volumes vendus (1)	387 027	370 155	371 552	378 714	367 125	379 870	390 539	386 999	- 7.7 %
Volumes livrés gratuitement sans comptage (2) **	1 138	950	950	950	950	3 350	1 439	1 509	+ 4.9 %
Volumes livrés gratuitement avec comptage (3) ***	12 507	28 813	16 717	0	12 855	15 934	34 294	5 197	- 84.8 %
Volumes de service (4)	10 280	9 490	9 530	31 135	14 185	18 381	6 975	6 507	- 6.7 %
Volumes consommés autorisés (1+2+3+4)	410 952	409 408	398 749	410 799	395 115	417 535	433 247	400 212	- 7.6 %

* Valeurs correspondant à la période de juin N-1 à juin N (calage sur les périodes de relève).

** Donnée non explicitée par le délégataire ; à contrôler dans le cadre de la mission d'audit du service.

*** Y compris volumes dégrevés.

En 2020, une diminution de 7.6 % des volumes consommés est constatée (environ 400 000 m³). Cette dernière est notamment due au départ d'une partie des habitants suite au séisme de novembre 2019.



II.9. EVOLUTION PATRIMONIALE DU SERVICE

Poste	Ouvrages / Equipements	Evolution N/N-1
Production	3 sites de production : Grimolles (4 800 m ³ /j) Rouvière (480 m ³ /j) Charonsac (80 m ³ /j) - HS	-
Installations sur réseau	5 stations de reprise, surpresseurs Sablière (40 m ³ /h) Violette (10 m ³ /h) Bourday (6 m ³ /h) Mayour (6 m ³ /h) Mélas (5 m ³ /h)	-
Stockage	9 réservoirs (3 765 m³) Principal (1 500 m ³) Château (100 m ³) Sablière (600 m ³) Mélas (850 m ³) Rouvière (60 m ³) Amandiers (20 m ³) Moulin (25 m ³) La Violette (10 m ³) Réservoir de Piffaut (600 m ³)	-
Réseau de distribution	72.9 km 47.3 km en Fonte 4.9 km en PE 19.8 km en PVC 1.0 km en Acier	-
Compteurs	4 741 pièces 4 600 de 12 à 15 mm 124 de 20 à 40 mm 17 supérieurs à 40 mm	+ 0.6 % (4 712 en 2019) + 0.6 % (4 574 en 2019) + 1.6 % (122 en 2019) + 6.3 % (16 en 2019)

**Réservoir Piffaut en construction**

III - FAITS MARQUANTS - QUALITE DE L'EAU

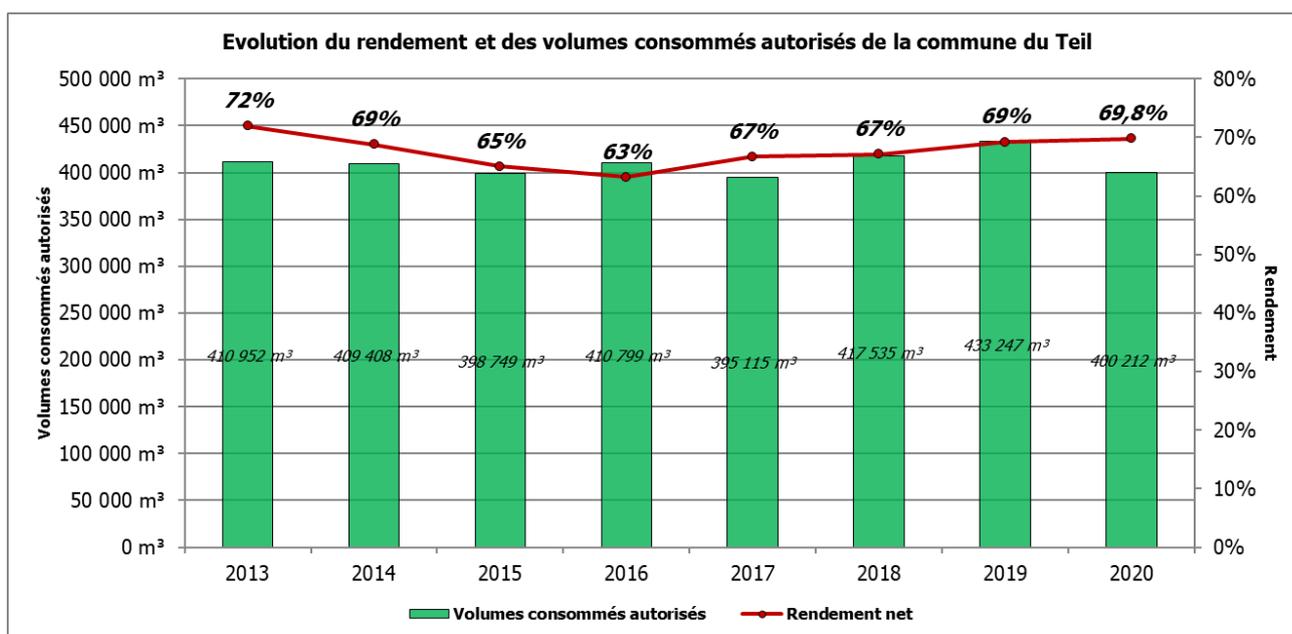
III.1. FAITS MARQUANTS

ILP et rendement du réseau

Paramètre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution N/N-1
ILP (m ³ /j/km) *	6.6	7.0	8.1	9.0	7.5	7.8	7.2	6.5	- 9.7 %
Rendement *	69.8 %	68.8 %	65.0 %	63.2 %	66.7 %	67.1 %	69.2 %	69.8 %	+ 0.6 point

* Définition contractuelle jusqu'en 2012 avec utilisation des **volumes facturés** et des volumes produits. Depuis 2013, utilisation de la définition Grenelle 2 (appliquée dans le contrat après avenant n°1) avec utilisation des **volumes consommés autorisés** et des volumes produits.

Valeurs calculées à la période de juin N-1 à juin N afin de coïncider avec les périodes de relève de la consommation.



Le constat établi à l'issue de l'exercice 2020 est le même que celui de l'exercice précédent, avec une tendance à la l'amélioration après une période de dégradation entre 2013 et 2016.

Le rendement et l'ILP du réseau sont toutefois loin de l'objectif de performance assigné à terme dans le contrat (à partir de 2016 : ILP de 3,7 m³/j/km et rendement de 81 %). Les fuites encore présentes sur le réseau semblent relativement diffuses, et les gains supplémentaires difficiles à réaliser sans la mise en œuvre de **travaux de renouvellement à caractère patrimonial**.

Il est rappelé que :

- l'année 2016 a connu une fuite importante en domaine privé (comptabilisée en volume de service et donc non pris en compte dans le calcul du rendement) qui a mis 10 mois à être réparée (réparée le 14/02/2017) et qui correspond à un volume de 21 600 m³ perdus.
- l'année 2018 a connu une fuite importante en domaine privé, située à une profondeur importante (comptabilisée en volume de service et donc non pris en compte dans le calcul du rendement) et qui correspond à un volume de 14 016 m³ perdus.

Branchements en plomb

Paramètre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution N/N-1
Nombre de branchements en plomb	985	848	839	839	Non ind.	Non ind.	Non ind.	Non ind	-

Pour rappel, suite aux analyses effectuées en 2011 et 2012, la commune a décidé de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des branchements en plomb (hors interventions ponctuelles du délégataire).

La valeur affichée dans les RAD depuis 2013 est surestimée et n'est donc plus affichée depuis 2017.

Un inventaire exhaustif des branchements en plomb est en cours de réalisation par SUEZ de manière à distinguer les branchements en plomb identifiés, les branchements mixtes avec du plomb et les branchements dont le matériau n'est pas renseigné ou le branchement est non visitable.

III.2. QUALITE DE L'EAU**Conformité de la ressource**

Aucun prélèvement n'a été réalisé en 2020 sur la ressource.

Conformité de l'eau produite et distribuée

Pour l'eau produite :

- **100 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue bactériologie
- **100 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue physico-chimique

Pour l'eau distribuée :

- **96.7 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes (bactériologie + physico-chimique).

En effet, 3 paramètres ont présenté des valeurs hors référence de qualité en 2020 sur l'eau distribuée :

- EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE : 3 prélèvements en distribution ont présenté des valeurs calculées de 0 (eau incrustante) et 1 prélèvement a présenté une valeur calculée de 3 (eau légèrement agressive), alors qu'afin d'éviter la dégradation des réseaux de distribution, la valeur calculée de l'Équilibre calco-carbonique préconisée est de 1 ou 2.
- TEMPERATURE au robinet du consommateur supérieure à la Ref de Qual 25°C à 2 reprises (entre 26.0 et 27.3 °C).
- TURBIDITE : 1 échantillon a indiqué une turbidité de 2.6 NFU.
- NICKEL : 1 échantillon a indiqué une valeur de 33 µg/l pour ne limite de qualité de 20 µg/l. Cette valeur ne présente pas de dangers mais une information de l'utilisateur concerné est nécessaire pour identifier les causes de cette anomalie

Les prélèvements ont eu lieu lors des périodes de très fortes chaleurs estivales (de juillet à septembre), au cours desquelles l'absence des abonnés contribue à la stagnation prolongée de l'eau dans les réseaux publics et privés réchauffés par l'air ambiant.

IV - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

IV.1. MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par application de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette règle a été fixée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010, à partir d'un tarif initial applicable au 1^{er} janvier 2011 (révisé depuis).

Par ailleurs, sont appliquées les taxes et redevances suivantes (assises sur les volumes consommés) :

- Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau).
- Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau).
- Voies navigables de France.
- Taxe communale de solidarité.

Le service est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- Une part fixe (ou abonnement), payable d'avance semestriellement.
- Une part variable, proportionnelle à la consommation d'eau, payable semestriellement à terme échu ; le premier terme est basé sur une estimation de la consommation, établie à 40 % du volume consommé au cours de l'exercice antérieur ; le second terme est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent.

La part de la collectivité comprend une part fixe et une part variable depuis le 01/01/2019, payable dans les mêmes conditions que la part variable de l'exploitant.

IV.2. FACTURE TYPE DE 120 M³

Facturation type pour le service de l'eau potable					
Facture 120 m ³ /an		01/01/2020		01/01/2020	
Part collectivité	Abonnement	10.30 €/an	10.30 €	10.32 €/an	10.32 €
	Consommation de 0 à 120 m ³	0.9952 €/m ³	119.42 €	0.9972 €/m ³	119.66 €
	Taxe de solidarité	0.0076 €/m ³	0.91 €	0.0076 €/m ³	0.91 €
	Sous-total		130.63 €		130.89 €
Part délégataire	Abonnement	17.56 €/an	17.56 €	17.56 €/an	17.56 €
	Consommation de 0 à 50 m ³	0.6406 €/an	32.03 €	0.6402 €/an	32.01 €
	Consommation de 50 à 120 m ³	0.8510 €/an	59.57 €	0.8504 €/an	59.53 €
	Sous-total		109.16 €		109.10 €
Orga. publics	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)	0.0700 €/m ³	8.40 €	0.0723 €/m ³	8.68 €
	Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.2700 €/m ³	32.40 €	0.2800 €/m ³	33.60 €
	Voies navigables de France	0.0100 €/m ³	1.2 €	0.0100 €/m ³	1.2 €
	Sous-total		42.00 €		43.48 €
TOTAL HT			281.79 €		283.47 €
TVA (5.5 %)			15.50 €		15.59 €
TOTAL TTC			297.29 €		299.06 €

Nota : L'évolution du prix de l'eau à partir du 01/01/2019 fait suite à l'application de l'avenant n°2 entré en vigueur au 01/10/2018.

IV.3. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation telles que figurant dans le **Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) du délégataire** sont les suivantes :

Recettes d'exploitation	2018		2019		2020	
	Collectivité	Délégataire	Collectivité	Délégataire	Collectivité	Délégataire
Recettes part fixe	-	51 340 €	-	80 840 €	-	77 880 €
Recettes part variable	320 960 €	242 850 €	429 720 €	279 130 €	430 270 €	292 150 €
TOTAL DES RECETTES	320 960 €	329 100 €	429 720 €	359 960 €	430 270 €	350 290 €

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

- Part collectivité : le montant de 430270 € devrait correspondre en principe aux montants émis en 2020 pour le compte de la collectivité (part communale, taxe communale de solidarité, hors part VNF). Les états de reversement ne sont pas connus à ce stade pour établir une comparaison. Le montant inscrit dans le CARE correspond au montant facturé dans l'année civile en comparaison alors que les reversements sont émis aux dates prévues contractuellement. On observe généralement un décalage par rapport à l'année civile et les jeux des impayés clients.
 - Part délégataire : sommes correspondant en principe aux montants émis en 2020 pour le compte du délégataire (parts fixe et variable).
- **Rappel des observations faites dans le cadre du contrôle de l'exercice 2019 :**
- Part collectivité : le montant de 429 720 € devrait correspondre en principe aux montants émis en 2019 pour le compte de la collectivité (part communale, taxe communale de solidarité, hors part VNF). Les états de reversement montrent un montant émis de 242 832 €, soit un écart de près de 200 000 €. Le montant inscrit dans le CARE correspond au montant facturé dans l'année civile en comparaison alors que les reversements sont émis aux dates prévues contractuellement. On observe donc un décalage par rapport à l'année civile et les jeux des impayés clients.
 - Part délégataire : sommes correspondant en principe aux montants émis en 2019 pour le compte du délégataire (parts fixe et variable).

V – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	Unité
Indicateurs de performance	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100	100	%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100	97.4	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	120	120	Valeur de 0 à 120
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	69.22	69.79	%
	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	P105.3	7.55	6.79	m ³ /km/j
	Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	7.24	6.49	m ³ /km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	nc	nc	%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	60	60	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	nc	nc	€/m ³

Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	Unité
Indicateurs de performance	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	nc	nc	u/1 000 abonnés
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	89.4	nc	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	4.32	4.98	%
	Taux de réclamations	P155.1	10,4	7	u/1 000 abonnés

Le RAD 2020 présente également des indicateurs supplémentaires proposés par la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) non repris dans le décret du 2 mai 2007 :

Type	Indicateur	2020
Indicateurs FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui
	Existence d'une CCSPL	Non
	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui
	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui
	Obtention de la certification ISO 50001 version 2015	Oui

VI – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

VI.1. TRAVAUX REALISES - SUBVENTIONS PERCUES

Travaux (y compris prestations liées, par ex. maîtrise d'œuvre) réalisés par la collectivité et subventions perçues :

Consistance	Montant total	Dont subventions
Renouvellement branchement plomb	2 499.60 €	
Mission d'assistance à MO pour COPIL	9 360.00 €	
Prestation complémentaire suite séisme	3 360.00 €	
Suivi trimestriels de mouvements sur le réservoir	1 920.00 €	
Réhabilitation par l'intérieur de conduites d'eau	6 119.40 €	
Réhabilitation réseau rue de la Liberté	71 989.10 €	
Extension réseau chemin des Chênes Verts	16 308.00 €	
Réalisation branchement AEP DN32 Espace Garibaldi	2 520.00 €	
Construction réservoir la Sablière	56 605.78 €	
Mise en place de compteurs de sectorisation	15 762.33 €	
Déplacement compteur d'eau	1 724.40 €	
TOTAL	188 168.61 €	

Travaux réalisés par l'exploitant :

Consistance	Montant
Renouvellement équipements	26 053 €
- Échelle réservoir Sablière	2 610 €
- Échelle réservoir Amandiers	2 081 €
- Échelle réservoir la Rouvière	2 494 €
- Échelle réservoir le Moulin	690 €
- Échelle réservoir le Château	2 892 €
- Échelle cuve réservoir Mélas	6 363 €
- Vessie ballon et niveau réservoir Principal	3 982 €
- Niveau ballon réservoir principal	1 137 €
- Pompe doseuse Javel réservoir Mélas	1 230 €
- Remplacement compteur réservoir principal	2 574 €
Renouvellement réseaux	0 €
Renouvellement branchements	0 €
Renouvellement compteurs	19 860 €
TOTAL	45 913 €

Les montants affichés par l'exploitant restent à être contrôlés dans le cadre de la mission d'audit annuel du service.

VI.2. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Branchements en plomb	Quantité
Nombre de branchements en plomb supprimés	3 u par SUEZ

Cf. également parties III.1 et VI.5 du présent rapport.

VI.3. ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 01/01/2021	Annuités réglées en 2020		
	Capital	Intérêts	Total
2 878 805.08 €	86 396.45 €	110 656.12 €	197 052.57 €

VI.4. AMORTISSEMENTS

Amortissement des immobilisations	Amortissement des subventions
159 090.80 €	19 428.85 €

VI.5. PROJETS A L'ETUDE - PROGRAMME DE TRAVAUX 2021

L'essentiel des opérations projetées en 2021 concerne :

- Vigilance sur le **pompage de Grimolles** qui alimente 90 % du Teil mais se trouve dans un secteur exposé à des risques de pollutions ;
- Protéger la **source de la Rouvière** (porte étanche) pour éviter les risques de pollutions de la nappe ;
- Fiabiliser le pompage sur le **réservoir de Mélas**, remplacement de la conduite de vidange, investigation sur l'étanchéité de l'ouvrage, étude sur la possibilité de supprimer ce réservoir avec remplacement par celui de la Sablière ;
- De manière générale la poursuite des **travaux visant à supprimer les fuites** (collectivité et exploitant) ;
- Le **renouvellement de branchements en plomb** (collectivité et exploitant) ;
- **Mise en conformité de branchements** : cité Adrien Jouve, impasse des Acacias, impasse de Mars, impasse Daudet et HLM la Violette.
- Des **travaux de renouvellement de réseau** (collectivité).

VII - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le délégataire participe à un versement de fonds dans le but d'aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau mais aussi celles de loyer, téléphone, électricité, etc.

Il s'agit du Fonds Solidarité Logement dont les critères sont définis par le Département.

En 2020, SUEZ a traité 15 dossiers de FSL, dont 13 ont été validés, soit une progression de 225 % par rapport à 2019 (5 dossiers traités dont 4 validés).